



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-593

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2025-593

Service public de réseaux de chaleur urbain - Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service - Information et avis

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L1411-3 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les rapports des concessionnaires doivent faire l'objet d'un examen de l'assemblée délibérante après examen de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

De plus, il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de réseaux de chaleur urbain, destiné notamment à l'information des usagers.

Il comprend notamment le contrôle des délégataires de service public en charge de l'exploitation des différents réseaux de chaleur urbains sur le territoire métropolitain (réseaux publics).

D'autre part, l'article R712-11 du Code de l'Energie prévoit que la collectivité compétente publie annuellement un rapport relatif à l'exploitation de l'année précédente des réseaux classés de chaud et de froid, après avoir recueilli l'avis de la CCSPL, y compris pour les réseaux privés. A ce titre, le réseau de chaleur Newton dont le classement a fait l'objet de la délibération n° 2018-38 du 26 janvier 2018 est intégré au présent rapport.

Le rapport annuel est soumis pour avis aux membres du Conseil de Bordeaux Métropole.

Ce document sera mis à disposition du public conformément aux articles L1411-13 et 14 du Code général des collectivités territoriales.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L1411-3, L1411-13, L1411-14 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R712-11 du Code de l'Energie,

VU la CCSPL du 25 novembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : de prendre acte des rapports 2024 des concessionnaires des services publics portant :

- sur l'exploitation du réseau de chaleur « Hauts de Garonne Energies »,
- sur l'exploitation du réseau de chaleur « Bordeaux Bègles Energies »,
- sur l'exploitation du réseau de chaleur « Plaine de Garonne Energies »,

- sur l'exploitation du réseau de chaleur « Mérignac Centre Energies »,
- sur l'exploitation du réseau de chaleur « Grand Parc Energies ».

Article 2 : de prendre acte du rapport 2024 de l'exploitant du service privé du réseau de chaleur et de froid du Parc Newton à Bègles,

Article 3 : d'émettre un avis favorable sur le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de réseau de chaleur urbain présenté par Madame la Présidente de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Madame LE BOULANGER, Madame LEPINE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,